

Déclaration de Carthagène de la communauté africaine de l'ICANN concernant le soutien des candidats aux nouveaux gTLD

Suite à la résolution 20 du Conseil d'administration de l'ICANN à la réunion de Nairobi selon laquelle « *Le Conseil d'administration enjoint aux parties prenantes de travailler par le biais de leurs SO et AC et d'établir un groupe de travail pour élaborer une approche durable concernant la prestation de soutien aux candidats ayant besoin d'aide dans le cadre de la soumission et de l'exploitation de nouveaux gTLD* ».

- Nous, membres de la communauté africaine, consistant en l'AFRALO et l'AfrICANN, à la conférence de l'ICANN à Bruxelles, avons conjointement favorablement accueilli la résolution 20 du Conseil d'administration et exprimé notre gratitude aux membres du Conseil d'administration pour leur considération des préoccupations de la communauté concernant le coût de la candidature aux nouveaux gTLD qui pourrait empêcher des candidats potentiels, notamment ceux des pays en développement.
- Nous avons adopté une déclaration dans laquelle nous exprimons les attentes de la communauté africaine à l'égard de ladite résolution 20. Cette déclaration a été adressée au Conseil d'administration de l'ICANN et au groupe de travail mixte SO/AC qui avait été établi dans ce but.

Au cours de sa retraite à Trondheim (Norvège), le Conseil d'administration de l'ICANN a décidé, fin septembre 2010, que le soutien aux candidats comprendra en général le faire-savoir et l'éducation pour encourager la participation à travers toutes les régions, mais que tout soutien financier direct des frais de candidature devrait provenir de sources indépendantes de l'ICANN. Il a également décidé que les niveaux de frais actuellement indiqués dans le guide de candidature seraient maintenus pour tous les candidats.

- Alors que nous accueillons favorablement la décision de prestation de soutien en termes de faire-savoir et d'éducation des candidats qui auraient besoin d'aide, nous, membres de la communauté africaine, à Carthagène,

exprimons notre profond souci concernant la non considération de la réduction des frais que nous-mêmes, ainsi que le groupe de travail mixte SO/AC, avons proposé.

- Nous estimons que sans réduction des coûts de candidature, les pays en développement, et notamment ceux de la région africaine, ainsi que les communautés défavorisées souhaitant se porter candidates pour un gTLD culturel, linguistique ou ethnique, seront exclus de ce programme de nouveaux gTLD, que la résolution 20 voulait inclusif.
- Nous croyons fermement qu'une aide devrait être fournie aux candidats sans ressources dans le cadre de cette première session de candidatures et non pas dans le cadre d'une session future éventuelle, car :
 - Sans la prestation d'aide aux candidats ayant besoin de soutien, tous les noms les plus évidents, y compris les IDN, seront pris par les investisseurs riches, laissant peu de chance aux institutions communautaires locales et aux entrepreneurs des pays en développement.
 - Même s'il y a intention de lancer une deuxième session, sa date est incertaine, dans le meilleur des cas, si l'on considère l'expérience de la session de 2001.
- Nous soutenons vivement le rapport jalon du groupe de travail mixte SO/AC, et attendons avec impatience l'examen de ses recommandations par le Conseil d'administration de l'ICANN.
- Nous sommes en faveur de tout le travail en cours selon les recommandations de la charte du groupe de travail mixte SO/AC.